Paris, le 23 janvier 2013



Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe qui sera prochainement examiné par le Sénat.

Ce texte, respectueux d'une universalité des droits sur laquelle repose largement les fondements de notre République, vise à permettre l'ouverture de l'institution du mariage civil aux personnes de même sexe.

Le droit à l'adoption sera en outre reconnu à ces personnes, cette fois en tant que couple. Ceux-ci ont en effet déjà accès à ce droit aujourd'hui en tant que célibataires. Les deux membres du couple civilement unis par le mariage, et non plus un seul, auront ainsi désormais des droits et des responsabilités vis-à-vis de l'enfant.

Le Gouvernement, soutenu par sa majorité parlementaire, porte cette réforme déjà adoptée par de nombreux Etats européens: Les Pays Bas (2001), La Belgique (2003), l'Espagne (2005), la Suède (2009) et le Portugal (2010). Le retour d'expérience dans ces pays démontre que l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe n'a pas conduit à la disparition de la famille mais plutôt à une évolution qui au contraire la pérennise. Ce qui fonde la famille, c'est le désir de la vie, de l'échange, de la transmission. Cette loi vient avant tout renforcer le lien familial comme il renforce celui du mariage.

Philippe KALTENBACH

Sénateur des Hauts-de-Seine

Maire de Clamart

Depuis le 15 novembre 1999, date de promulgation de la loi autorisant les couples de même sexe à conclure une union reconnue par le droit civil (PACS), ni les équilibres humains de notre société, ni ses valeurs, n'ont été bouleversés. Vous aurez également observé que durant ces bientôt quatorze années, aucune initiative parlementaire ou gouvernementale n'a entrepris la suppression de la loi adoptée. Le débat qui avait entouré l'adoption du PACS fut pourtant tout aussi intense que celui qui accompagne actuellement le projet de loi dit du « Mariage pour tous ».

Ce débat, que le Président de la République souhaite le plus large possible, se fera notamment dans le cadre parlementaire, au sein d'une Assemblée nationale renouvelée il y a seulement 7 mois sur des engagements explicites en faveur de l'ouverture du mariage aux personnes de même sexe. Je tiens en outre à attirer votre attention sur le fait que ce débat ne peut faire l'objet d'une consultation directe du Peuple français. En effet, l'article 11 de la Constitution limite expressément le champ d'utilisation de cette procédure à des sujets précis : l'organisation des pouvoirs publics, les réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale et aux services publics qui y concourent, la ratification de certains traités. À l'évidence, le « Mariage pour tous » ne relève d'aucune de ces catégories. Je tiens à ajouter que la revendication d'un référendum par l'actuelle opposition est pour le moins insolite lorsque l'on sait que cette impossibilité d'une consultation par référendum a été voulue et décidée par ceux-là même qui, aujourd'hui, feignent d'oublier son existence. En effet, lors de la révision constitutionnelle voulue par Monsieur Sarkozy en 2008, si l'hypothèse référendaire fut étendue aux questions environnementales, la majorité parlementaire UMP rejeta amendement, pourtant présenté par un de ses députés, qui prétendait l'élargir aux questions de société.

Durant la campagne de l'élection présidentielle, François Hollande s'est clairement déclaré en faveur de l'ouverture du mariage et de l'adoption à tous les couples. Cet engagement n'a pas été pris sans réflexion. Depuis de nombreuses années, sa formation politique débat ouvertement de l'accès au mariage pour les couples homosexuels. Suite à son élection à la présidence de la République, le travail gouvernemental visant à concrétiser cet engagement ne s'est pas fait non plus sans la consultation d'un grand nombre d'associations et d'institutions. Actuellement en cours d'examen par l'Assemblée nationale, le débat qui entoure l'élaboration de ce texte de loi se poursuit dans un cadre parlementaire dont la légitimité ne saurait être remise en cause.

Lorsque ce projet de loi arrivera en discussion au sénat au mois de février prochain, avec mes collègues sénateurs, nous nous attacherons à prolonger ce travail approfondi, constructif, en nous appuyant notamment sur de nombreuses auditions et ce, afin de faire de ce texte législatif une véritable évolution du droit correspondant à celle de notre société.

Ce qui compte pour l'ensemble des couples qui souhaitent se marier et faire famille, c'est d'aboutir à un projet parental solide et réfléchi. Ce qui est essentiel, pour l'enfant, c'est l'équilibre de sa famille. Parce que c'est une question d'égalité entre tous les citoyens, parce que les droits de l'enfant sont garantis, je soutiendrai le projet de loi porté par le gouvernement visant à ouvrir le mariage et l'adoption à l'ensemble des couples.

Demeurant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien = vous

Philippe KALTENBACH

while Walleway